

MALI / MALÍ

**SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES
PARTIES A LA CONVENTION SUR LES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA
FAUNE SAUVAGE**

BONN, Allemagne du 15 au 28 septembre 2002

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE
REPUBLIQUE DU MALI L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
Peuple – Un But – Une Foi
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME



RAPPORT NATIONAL DU MALI
Convention sur la conservation des espèces
Migratrices appartenant à la faune sauvage

Préparé et
Présenté Par :

Mr. Yaya Nouhoum TAMBOURA
Correspondant C.M.S MALI

Avril 2002

Nom de l'agence responsable de la préparation de ce rapport :
Gouvernement de la République du Mali
Nom des autres agences ayant fourni des informations : **la**
Direction Nationale de la Conservation de la Nature ;

I(a). Informations générales

<p>Date du rapport : Période couverte : Date d'entrée en vigueur Territoire dans lequel s'applique la convention : Réserves (émises vis-à-vis des listes d'espèces) Correspondant (s) Nom : M. Yaya N. TAMBOURA, Directeur National de la Conservation de la Nature Adresse : BP 275 Bamako, Mali Tél : (+223) 23 36 95/97 Fax (+223) 23 36 96 Courriel :E-mail : conservationnature@datatech.net.ml</p> <p>Adhésion au comité permanent (si applicable)</p>	<p>25/04/02 du 27/10/1999 au 31/8/2002 01-oct-87 Mali Néant Nomination au conseil scientifique Nom : M. Namory TRAORE, en service à la Direction Nationale de la Conservation de la Nature Adresse : BP 275 Bamako, Mali Tél : (+223) 23 36 95/97 Fax (+223) 23 36 96 Courriel :E mail : conservationnature@datatech.net.ml</p> <p>Nom : Adresse : Tél : Fax Courriel :</p>
<p>Législation en vigueur :</p>	<p>Recueil de textes forestiers notamment la Loi 95-031 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la Faune sauvage et de son habitat ;</p>
<p>Autres conventions/accords (exceptés ceux conclu sous la convention de Bonn) auxquels nom du pays est partie : Mali</p>	<p>CDB, CCCC, CCD, RAMSAR, CITES, convention de : Alger, Rotterdam, Vienne, Copenhague, Protocole de Montréal</p>
<p>Instruments nationaux (p.ex. stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.) :</p>	<p>Politique Nationale Forestière, Plan et stratégie National de l'Action Environnementale</p>

Accord sur les phoques de la mer de wadden : ⊗ Non partie	
Correspondants nationaux/autorité compétente Nom Adresse Tél : Fax Courriel	Adhésion au groupe tripartite d'experts sur le phoque Nom Adresse Tél : Fax courriel
Mémorandum d'accord (MoU) concernant la grue de sibérie : ⊗ Non partie	
Autorité compétente	Nom Adresse Tél : Fax courriel
EUROBATS : ⊗ Non partie	
autorité compétente Nom Adresse Tél : Fax Courriel	Nomination au comité consultatif Nom Adresse Tél : Fax courriel
Adhésion à d'autres comités ou groupes de travail	
MoU concernant le courlis à bec grêle : ⊗ Non partie	
autorité compétente	Nom Adresse Tél : Fax Courriel
MoU concernant les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique : ⊗ Non partie	
autorité compétente	Nom Adresse Tél : Fax Courriel

AEWA: <input checked="" type="checkbox"/> partie	
Autorité administrative Nom : Direction Nationale de la Conservation de la Nature Adresse : BP 275 Bamako, Mali Tél : (+223) 23 36 95/97 Fax (+223) 23 36 96 Courriel :E-mail : conservationnature@datatech.net.ml	Nomination du comité technique Nom : M. Namory TROARE en service à la Direction nationale de la Conservation de la Nature Tél : (+223) 23 36 95/97 Fax (+223) 23 36 96 Courriel :E-mail : conservationnature@datatech.net.ml
Adhésion à d'autres comités ou groupes de travail	
MoU concernant la grande outarde : <input checked="" type="checkbox"/> non partie	
Correspondants nationaux Nom : Adresse : Tél : Fax Courriel :	Nom : Adresse : Tél : Fax Courriel :
MoU concernant les tortues marines de l'océan indien et du sud-est asiatique : <input checked="" type="checkbox"/> Non partie	
Autorité nationale compétente	Nom : Adresse : Tél : Fax Courriel :

I(b). Autres informations générales

1	<p>Citez les autres départements/services publics qui participent à des activités/initiatives en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays</p> <p>Ministère de l'Équipement de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; Ministère de l'artisanat et du tourisme, Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Éducation ;</p>
1a	<p>Dans le cas où plus d'un département de l'état serait impliqué, veuillez décrire les interactions/rerelations entre ces départements</p> <p>Il s'agit dans ce type de cas de mener des actions intégrées avec des équipes pluridisciplinaires et à travers un groupe ou un comité interdépartemental de travail de conception, d'exécution et de suivi</p>
2	<p>Énumérez les principales organisations non-gouvernementales (ONG) qui sont actives en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays et décrivez le degré de leur engagement</p> <p>Union mondiale de la Conservation de la Nature (UICN-Mali) l'Association Malienne de la Conservation de la Faune et de l'Environnement (AMCFE) Wetlands International-Mali, Les Amis de l'Éléphant (gourma-Malien) save the Elephant ; Near east found (NEF) ; ONC-CFS ; WWF ; GAE-walia ; Elwan. Ces ONG interviennent sur le terrain en rapport avec les populations et les associations socio-professionnelles</p>

3	<p>Décrivez les différentes actions entreprises par le secteur privé en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays :</p> <p>Les actions entreprises par le secteur privé en faveur de la conservation des espèces migratrices sont l'information, la sensibilisation des populations sur la faune et l'organisation des groupes socio professionnels du domaine.</p>
4	<p>Indiquez les interactions entre le secteur public et le secteur privé en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays</p> <p>Les interactions entre le secteur public et le secteur privé en matière de conservation des espèces migratrices sont multiples et variées et concernent l'appui, le conseil et la formation</p>

II. Espèces inscrites à l'annexe I

1. oiseaux

1.1. questions générales concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe !

1	<p>Quel est le ministère, l'agence/le département ou l'organisation qui est responsable des activités les plus importantes en faveur des espèces d'oiseaux à l'annexe ?</p> <p>Ministère de l'Equipement de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme et la Direction de la conservation de la Nature : le Ministère de l'artisanat et du tourisme</p>
---	--

2	<p>La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau (a) (information générales) interdit-elles de prélever toutes les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I?</p> <p>Oui</p> <p>Indiquez toute autre législation pertinente : Notons la loi n° 95-004 du 18 Janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et la loi n° 95-032 du Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture.</p>
2a	<p>Dans le cas ou la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever les espèce d'oiseaux inscrites à l'annexe I, des dérogations ont-elle néanmoins été accordées ?</p> <p>Oui, des dérogations ont été et peuvent être accordées par une autorisation spéciale du ministre chargé de la faune sur avis du directeur du service chargé de la faune pour des besoins de la recherche ; la protection des populations et de leurs biens</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p> <p>Les dérogations sont accordées pour des besoins de la recherche scientifique les expérimentations et la protection des populations et de leurs biens</p>
3	<p>Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I :</p> <p>Les obstacles à la migration de ces oiseaux sont la réduction des zones humides, l'assèchement, le comblement des points d'eau, la chasse et la capture</p>
3a	<p>Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles ?</p> <p>Les actions correctrices consistent à la surveillance/contrôle, à l'information/sensibilisation des populations en faveur de la protection de la faune et la création d'aire protégées (Sites Ramsar, Sanctaires reserves de faune .</p>
3b	<p>Quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles</p> <p>Le genre de soutien dont a besoin notre pays pour venir à bout de ces obstacles sont d'ordre financier, matériel, technique, politique et le renforcement des capacités.</p>

4	<p>Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrôler les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I, notamment en contrôlant strictement l'introduction d'espèces exotiques ou en surveillant ou en éliminant celles qui ont été introduites (article III (4) (c))</p> <p>Les actions prises sont : l'élaboration de plan et stratégie Nationale, de textes de protection, l'adhésion aux conventions et accords internationaux et leur application en faveur de la faune sauvage.</p>
4a	<p>Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions</p> <p>Ces facteurs constituent le manque ou insuffisance de projets/programmes et la discontinuité des actions de terrain entreprises en faveur de la faune.</p>
4b	<p>Quel genre de soutien votre pays aurait-il besoins pour enrayer/limiter ces facteurs ?</p> <p>Le genre de soutien dont a besoin notre pays est d'ordre financier, matériel technique et politique</p>

1.2. questionnaire relatif à chacune des populations d'oiseaux inscrits à l'annexe I

cette section contient le même questionnaire pour chacune des populations d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 pour lesquelles votre pays est considéré comme un état de l'aire de répartition.

Merci de compléter cette section en répondant succinctement à chacune des questions et de renvoyer, chaque fois que cela se présente, aux informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux que votre pays a soumis aux conventions sœurs de la CMS-Ramsar, convention sur la diversité biologique, et CITES, pour n'en nommer que quelques –unes, (joindre autant d'annexes que nécessaire)

Populations de pelicaniformes-ciconiformes-anseriformes-Passeriformes-Gruiformes	
	Nom (s) commun (s) : <i>Pelecanus onocrotalus</i> ; <i>Gerontocus erimita</i> ; <i>Marmaronetta angustirostris</i> ; <i>Athya nyroca</i> ; <i>Chlamydotis undulata</i> ; <i>Acrocephalus paludicola</i>
1	<p>Votre pays est-il un état de l'aire de répartition de cette population ?</p> <p>Oui, notre pays (Mali) est l'aire de répartition de chacune de ces espèces</p>

2	<p>Indiquez les références bibliographiques des travaux publiés concernant la distribution de cette population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport national du Mali à la 6è session de la conférence des parties à la convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, le CAP, Afrique du sud 10-16 novembre 1999 ; • Le recueil des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources forestières fauniques et halieutiques septembre 1999, cf loi 95-031 : fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat ; • Le guide des parcs Nationaux d’Afrique (Afrique de l’Ouest), de Bernard BOUSQUET 1982 • Les dénombrements annuels des oiseaux d’eau dans le Delta Intérieur du Niger avec l’appui de l’Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S).
3	<p>Résumez les informations à votre disposition concernant la taille de cette espèce, ses tendances et sa disposition.</p> <p>Les données actualisées pour ce point n’existent pas pour le moment faute d’un inventaire les concernant.</p>
4	<p>Cochez les cases ci-après où cela s’avère approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de cette population durant la période couverte par le rapport (sans oublier d’indiquer le titre du projet ainsi que les coordonnées des personnes qui ont participé à celui-ci) :</p> <p><input type="checkbox"/> Recherche</p> <p><input type="checkbox"/> Surveillance</p> <p><input type="checkbox"/> Protection de l’habitat</p> <p><input type="checkbox"/> Restauration de l’habitat</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (s)</p>
5	<p>Au cas où aucune action n’aurait été prise en faveur de cette population au cours de la période couverte par le rapport, quels sont les facteurs qui ont empêché qu’une (de telles) action (s) soit prise (s) ?</p>

6	<p>quelles sont les activités à venir en faveur de la conservation de cette population ?</p> <p>La mise en œuvre de projets/programmes de conservation des espèces d'oiseaux migrateurs dans les zones humides du Mali.</p>
---	---

Au cas où vous posséderiez des informations indiquant que votre pays devrait être considéré comme un Etat de l'aire de répartition pour d'autres populations d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Convention de Bonn-non incluses dans les tableaux ci-dessus ; veuillez compléter le questionnaire ci-après pour chacune de ces populations

**III. questions générales concernant les espèces de mammifères terrestres
(autres que les chauves-souris) inscrites à l'annexe I**

1	<p>Quel est le ministère, l'agence/le département ou l'organisation qui est responsable des activités les plus importantes en faveur des espèces de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris) inscrites à l'annexe I ?</p> <p>Ministère de l'Equipement de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme , le Ministère de l'artisanat et du Tourisme et la Direction de la Conservation de la Nature ;</p>
---	---

2	<p>La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau (informations générales interdit-elle de prélever toutes les espèces (populations) de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris) inscrites à l'Annexe I ?</p> <p>Oui</p>
2a	<p>Indiquez toute autre législation pertinente :</p> <p>Loi n° 95-004 du 18 Janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et la loi n° 95-032 du Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture.</p> <p>Dans le cas où la législation nationale en vigueur dans votre pays interdit de prélever les espèces (populations) de mammifères terrestres inscrites à l'annexe I, des dérogations sont-elles néanmoins accordées ?</p> <p>oui</p> <p>si tel est le cas ? veuillez donner des précisions</p> <p>Les dérogations sont accordées pour des besoins de la recherche et des expérimentations A cet effet le Ministre chargé de la faune accorde une autorisation spéciale avec avis du Directeur du service ayant en charge la gestion de la faune.</p>
3	<p>Relevez tous les obstacles à la migration des espèces (populations) de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris) inscrites à l'annexe I</p> <p>Les obstacles à la migration des espèces (populations) de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris): sont la réduction des habitats, l'assèchement des points d'eau permanents, la chasse, la capture et les guerres.</p>
3a	<p>Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles ?</p> <p>Ces actions consistent à la surveillance/contrôle de l'exploitation, l'information et la sensibilisation des populations pour la protection de ces espèces.</p>
3b	<p>Quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles ?</p> <p>Le genre de soutien dont a besoin notre pays pour venir à bout de ces obstacles sont d'ordre financier, matériel, technique et politique</p>

4	<p>Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrôler les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces (populations) de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris), notamment en contrôlant strictement l'introduction d'espèces exotiques ou en surveillant ou en éliminant celles qui ont déjà été introduites (article III (4) ©) ?</p> <p>Ces actions sont mises en œuvre en surveillant ou en éliminant celles qui sont défavorables à la survie des espèces indiquées ou celles introduites et qui ne conviennent pas à l'équilibre écologique</p>
4a	<p>Décrivez tous les facteurs qui sont susceptible de limiter ces actions :</p> <p>La non prise en compte de l'élaboration, de l'application d'une stratégie Nationale, de plans, de schémas d'aménagement et de textes législatifs relatifs à la protection. Toutes ces étapes doivent prendre en compte la formation des acteurs concernés et l'implications des populations</p>
4b	<p>Quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs ?</p> <p>Le genre de soutien dont a besoin notre pays est d'ordre financier, matériel, technique et politique.</p>

Questionnaire plus spécifique relatif à chacune des populations des mammifères terrestres (autres que les chauves souris) inscrites à l'annexe I

Cette section contient le même questionnaire pour chacune des populations de mammifères terrestres (autres que les chauves souris) inscrits à l'annexe I pour lesquelles votre pays est considéré comme un état de l'aire de répartition. Merci de compléter cette section en répondant succinctement à chacune des questions et de renvoyer, chaque fois que cela se présente, aux informations pertinentes contenues dans les rapports nationaux que votre pays a soumis aux conventions sœurs de la CMS-Ramsar, convention sur la diversité biologique, et CITES, pour n'en nommer que quelques-unes (joindre autant d'annexes que nécessaire)

	<p>Population : Mammifères (Artiodactyla – Proboscidea) –Nom (s) commun (s) : Addax nasomaculatus –Gazella dama, dorcas, Leptoceros, Oryx dammah, Loxodonta africana ;</p>
1	<p>Votre pays est-il un état de l'aire de répartition de cette espèce ?</p> <p>Notre pays (mali) est l'aire de répartition de ces espèces</p>

2	<p>Indiquez les références bibliographiques des travaux publiés concernant la distribution de cette population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport national du Mali à la 6^e session de la conférence des parties à la convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, le CAP, Afrique du sud 10-16 novembre 1999 • Le recueil des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources forestières fauniques et halieutiques septembre 1999, cf loi 95-031 : fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat • Le guide des parcs nationaux d'Afrique (Afrique de l'Ouest), de Bernard BOUSQUET 1992
3	<p>Résumez les informations à votre disposition concernant la taille de cette population, ses tendances et sa distribution</p> <p>Les espèces migratrices appartenant à la classe des mammifères au Mali sont des antilopes sahélo-sahariennes et les éléphants L'évolution de leurs populations n'a pas fait l'objet d'études approfondies au Mali. Les dures conditions d'accès au terrain et l'absence d'aires de protection totale dans les régions sahélienne et désertique du pays ont fait que peu de renseignements historiques sont disponibles surtout pour les antilopes Les caravaniers, les transhumants, les touristes et les militaires ont contribué dans une certaine mesure à diffuser des informations générales sur la faune de nos régions sèches. Gazella dama et dorcas sont les plus connues des voyageurs Les troupeaux de G. dama et G. dorcas généralement observés avant les grandes sécheresses au Sahel avaient des tailles variant de 10 à 50 individus. Quelques fois de grands regroupements pouvaient atteindre un effectif de 200 sujets (antilopes). Le cheptel d'éléphants du Gourma migrant entre le Mali et le Burkina était estimé à 500 ou 600 sujets entre 1996-1997 De nos jours les espèces d'antilopes se rencontrent isolément ou en petits groupes de 2 à 5 individus. Les troupeaux comprenant 10 individus au plus sont extrêmement rares Le niveau de leur population totale serait de l'ordre d'une dizaine de milliers sur tout le territoire national L'effectif de l'Addax nassomaculatus ne dépasserait guère quelques dizaines d'individus selon des sources très anciennes.</p>

4	<p>Cochez les cases ci-après ou cela est approprié et décrivez succinctement les différentes activités qui ont été poursuivies en faveur de ces populations durant la période couverte par le rapport (sans oublier d'indiquer le titre du projet ainsi que les personnes qui ont participé à celui-ci :</p> <p><input type="checkbox"/> Recherche sur la diversité biologique les écosystèmes/habitat</p> <p>- Mission conjointe du 28/1/02 au 09/2/02 de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) et de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). La mission avait pour but l'identification du projet FFEM dont le titre est : Création d'aire protégée de 500.000 ha abritant les Antilopes Sahelo-Sahariennes des régions de Gao et de Kidal(le Tamesna). Les personnes ayant participées du côté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malien : Bourama Niagaté Ingénieur en service à la DNCN Bamako ; Amewey Ag Sid'Ahmed, Directeur Régional de la DRCN Kidal ; • Français : François Lamarque et Philippe Stahl. <p>- Mission conjointe (Mai 2002) de la DNCN – ONCFS et de Wetlands International pour le dénombrement annuel des espèces d'oiseaux d'eau magrateurs et de formation des agents en identification d'oiseaux et de zones humides dans la région de Mopti.</p> <p><input type="checkbox"/> Surveillance contrôle et police forestière dans et autour des aires protégées (parcs et <input type="checkbox"/>réserves de faunes)</p> <p><input type="checkbox"/> Protection de l'habitat, classement de sites et mise en défens</p> <p><input type="checkbox"/> Restauration de l'habitat, ouverture des pistes et pare-feux, reboisement</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (s) ; l'éducation, l'information et la communication</p>
5	<p>Au cas où aucune action n'aurait été prise en faveur de ces (populations) au cours de la période couverte par le rapport, quels sont les facteurs qui ont empêché qu'une de telle (s) action(s) soi(en)t prise (s) ?</p> <p>Les facteurs qui ont empêché que beaucoup d'actions aient été prises en faveur de ces populations sont / le manque de personnel d'encadrement, l'insuffisance de moyens matériels et le souci de satisfaction des besoins des populations au détriment de la faune.</p>

6	<p>quelles sont les activités à venir en faveur de la conservation de ces populations</p> <p>l'essentiel des activités à venir seront :</p> <p>la restauration de l'habitat ; l'ouverture des pistes et pare-feux, reboisements</p> <p>les études à travers la recherche sur la diversité biologique, Les écosystèmes/habitats</p> <p>l'éducation, l'information et la communication en faveur de la faune sauvage</p> <p>la surveillance, le contrôle/la police forestière dans et autour des aires protégées (parcs et réserves de faunes)</p> <p>La création de nouvelles aires protégées dans les zones écologiques à potentiel élevé (Tamesna dans les régions de Gao-Kidal, le sanctuaire des chimpanzés et la réserve du kouroufing abritant l'Elan de derbi dans le Bafing.</p> <p>La réintroduction dans certaines aires protégées d'espèces disparues ou en voie de disparition.</p>
---	--

Au cas où vous posséderiez les informations indiquant que votre pays devrait être considéré comme un état de l'aire de répartition pour d'autres populations inscrites à l'annexe I

dont le taxon n'est pas inclus dans les sections 1 à 5, veuillez compléter le questionnaire ci-dessus pour chacune de ces populations

IV Espèces inscrites à l'annexe II

1. INFORMATION SUR LA CONSERVATION DE ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II

Les informations concernant la conservation des espèces migratrices de l'annexe II devant faire l'objet d'accords sont contenues dans les rapports périodiques que les états parties audits accords doivent fournir aux secrétariats de ces accords. Il apparaît donc suffisant d'y faire référence ou, plutôt, de joindre une copie du dernier rapport qui a été soumis au secrétariat de chaque accord/mémoire d'accord (MoU) auquel vote pays est Partie ;

Phoques de la mer de Wadden (1991)		Notre pays est
Non partie		
Date du dernier rapport	Période couverte	
MOU sur la grue de Sibérie (1983/1999)		Notre pays est
Non partie		
Date du dernier rapport	Période ouverte	
EUROBATS 1994		Notre pays est
Non partie		
Date du dernier rapport	Période ouverte	
MoU sur le courlis à bec grêle (1994)		Notre pays est
Non partie		
Date du dernier rapport	Période ouverte	
MoU sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1999) Notre pays est Non partie		
Date du dernier rapport	Période ouverte	
AEWA (1999) notre pays est partie, signature le 25 sept 1997, ratification le 4 sept 1999-2002		
Date du dernier rapport	Période ouverte	
ACCOBAMS (2201)		Notre pays est Non partie
Date du dernier rapport	Période ouverte	
MoU sur la grande outarde (2001)		Notre pays est Non partie
Date du dernier rapport	Période ouverte	
MoU sur les tortues marines de l'Océan indien et du Su-Est asiatique (2001) Notre pays est Non partie		
Date du dernier rapport	Période ouverte	

Questionnaire concernant les accords de la CMS

1. Questionnaire relatif aux Accords de la CMS pour les oiseaux

1	<p>Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'origine de la mise au point d'un ou plusieurs projets d'accords de la CMS ou mémorandum d'accord pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II ?</p> <p>Non</p> <p>Si tel est le cas, où en est (sont) l (s) projet (s)</p>
---	--

2	<p>A cours de la période couverte par le rapport, votre pays a t-il participé à la mise au point d'un ou plusieurs projets d'accords de la CMS ou mémorandum d'accord pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces d'oiseaux inscrites de l'annexe II ?</p> <p>OUI</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p> <p>Mesure en vue de l'élaboration et de la conclusion d'accord au titre de l'article IV (4)</p> <p>Le Mali a été l'un des premiers pays africains à signer l'accord sur les oiseaux d'eau migrateurs D'Afrique-Eurasie (AEWA). Cette signature intervenue le 25 sept 1997 a été suivie de la ratification par IR N° 0232 du 4 septembre 1999, donnant ainsi la preuve de l'engagement de notre pays pour meilleure gestion des oiseaux migrateurs</p> <p>Aussi en septembre 1998, un accord-cadre a été signé ente le Mali et Wetlands international qui a vu le démarrage du projet « contribution à la gestion de zones humides et des oiseaux d'eau dans le delta intérieur du Niger ». Ce projet financé par les pays-bas à comme objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de capacités locales et Nationales - la contribution à la banque de données - l'élaboration d'un plan de gestion <p>la poursuite de l'élaboration du projet de conservation de la Diversité Biologique du Gourma Malien, initié en 1997 est actuellement en phase de terminaison. Son objectif est d'améliorer de façon durable l'Ecosystème naturel du Gourma Malien par la création de sites de conservation, le renforcement des capacités nationale et locale et l'amélioration de la coordination de la dynamique de développement local et transfrontalier,</p> <p>Le Gourma Malien est un écosystème sahélien presque unique dont les habitats renferment encore des populations résiduelles de Gazella dama et Gazella dorcas et la population d'éléphants la plus septentrionale d'Afrique.</p>
3	<p>Dans le cas où votre pays serait à l'origine ou participe à la mise au point d'un ou plusieurs projets d'accords ou de mémorandum d'accord ? quel genre de soutien aurait-il besoin pour continuer à initier ou participer au développement de cet ou ces instruments ?</p> <p>Notre pays participe à la mise au point de plusieurs projets d'accords pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe II. Pour ce faire notre pays a besoin de soutien qu'il soit d'ordre technique, financier et matériel.</p>

4	<p>Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs projets d'accord de la CMS ou mémorandum d'accord sur les oiseaux ?</p> <p>oui</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions ?</p> <p>l'Elaboration de plan de gestion de delta du Niger et mise en œuvre d'un programme national des zones humides du Mali (conservation intégrée et développement durable des zones humides du Mali (2002-2006).</p> <p>L'élaboration d'une politique Nationale des zones humides ;</p> <p>L'inventaire de zones humides.</p>
---	---

questions sur les accords de la CMS concernant les mammifères terrestres (autres que les chauves – souris)

1	<p>Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a –t-il été à l’origine de la mise au point d’un ou plusieurs projets d’accords de la CMS ou mémorandum d’accord pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de mammifères terrestres (autres que les chauves-souris) de l’annexe II ?</p> <p>OUI</p> <p>Si tel est le cas, où en est (sont) le(s) projet(s)</p> <p>Ces projets concernent le programme intégré de Gestion durable des zones humides du Delta Intérieur du Niger, ce projet est au stade d’élaboration avancé en collaboration avec Wetlands International et ses partenaires.</p> <p>Un autre projet concerne la gestion concertée des écosystèmes du gourma malien et le Sahel Burkinabé en rapport avec la Banque Mondiale le Fond Mondial de l’Environnement et la coopération Française (FFEM).</p> <p>La poursuite de l’élaboration du projet de conservation de la diversité biologique du Gourma Malien, initié en 1997 est toujours en cours. Son objectif étant d’améliorer de façon durable l’Ecosystème naturel du Gourma malien par la création de sites de conservation, le renforcement des capacités nationales et locales et l’amélioration de la coordination de la dynamique de développement local et transfrontalier (Mali-Burkina Faso et Mali) l’élaboration et la mise œuvre de projets/programmes constituent des cas entrant dans le cadre de cet accord.</p> <p>les projets d’aménagement dans le Gourma Malien et dans les cercles de Bafoulabé et de Kéniéba portant sur les Ecosystèmes du Type sahélien soudanien et Pré guinéen (presque uniques) et dont les habitats renferment encore des populations résiduelles de Gazella dama, Gazella dorcas et de grands herbivores dont la population d’éléphants particulièrement la plus septentrionale d’Afrique.</p> <p>La mise en œuvre d’un programme national des zones humides du Mali (2002-2006)</p>
2	<p>Dans le cas où votre pays serait à l’origine ou participe à la mise au point d’un ou plusieurs projets d’accords ou de mémorandum d’accord, quel genre de soutien aurait-il besoin pour continuer à initier ou participer au développement de cet ou ces instruments ?</p> <p>Le soutien serait un appui financier, technique et matériel.</p>

3	<p>Au cours de la période couverte par la rapport, votre pays a-t-il participé à la mise au point d'un ou plusieurs projets d'accords de la CMS ou mémorandum d'accord pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de chauves-souris de l'annexe II ?</p> <p>NON</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p>
3a	<p>Dans le cas où votre pays serait à l'origine ou participe à la mise au point d'un ou plusieurs projets d'accords ou de mémorandum d'accord, quel genre de soutien aurait-il besoin pour continuer à initier ou participer au développement de cet ou ces instruments ?</p>
4	<p>Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs projets d'accord de la CMS ou mémorandum d'accord sur les chauves-souris ?</p> <p>Non</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p>

VI. Priorités nationales et régionales

1	<p>La conservation des espèces migratrices fait-elle l'objet de politiques ou plans d'action nationaux et/ou régionaux (à l'exception de ceux conclu dans le cadre des accords de la CMS)</p> <p>Oui</p> <p>Si tel est le cas veuillez donner des précisions</p> <p>Pour le besoin de la gestion des ressources naturelles, le plan national, la stratégie d'action environnementale et le plan national des zones humides ont été élaborés et mis en œuvre au plan national.</p>
---	---

1a	<p>Les politiques gouvernementales/plans d'action tiennent-ils compte des espèces migratrices notamment en ce qui concerne les domaines suivantes (si tel est le cas, veuillez donner des précisions) ?</p> <p>OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗La planification du développement économique ⊗L'aménagement du territoire ⊗La désignation et l'aménagement des réserves ⊗Le développement de réseaux écologiques ⊗La planification de lignes à haute tension ⊗La planification de clôtures ⊗La planification de barrages ⊗Autre(s)
----	---

VII. Politiques en matière de télémétrie par satellite

1	<p>Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il conduit des projets de conservation/recherche utilisant la télémétrie par satellite ?</p> <p>OUI</p> <p>si tel est le cas , donnez des précisions (indiquez inter alia les bases scientifiques justifiant une telle recherche : Décrivez succinctement les mesures qui ont été prises pour minimiser les risques par rapport au bien-être/à la santé des animaux ou des espèces-dans le cas de populations très petites et résumez les résultats obtenus)</p> <p>Le Mali en rapport avec l'ONG « SAVE THE ELEPHANT » a conduit un projet de recherche sur les populations d'Eléphants dans le Gourma malien. Les opérations se sont déroulées en Février - Mars 2000.</p> <p>Il s'agissait par télémétrie satellitaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre des colliers sur un certain nombre d'éléphants (09 individus) pour connaître : - 1°) les axes ou circuits de migration des éléphants à travers le Gourma malien et le Sahel Burkinabé ; - 2°) procéder à un inventaire des éléphants pour avoir une idée sur la dynamique de la population ; - 3°) analyser les informations stockées sur les colliers <p>Cette opération s'est poursuivie jusqu'à la date d'aujourd'hui où un enlèvement desdits colliers est en cours. La récupérations de ces colliers se déroule du 1^{er} au 27/04/2002</p> <p>La raison du port de collier aux éléphants du Gourma était de suivre la migration, des éléphants du Gourma malien au Sahel Burkina et la dynamique de cette petite population.</p>
2	<p>Des projets de conservation et/ou de recherche utilisant la télémétrie par satellite sont-ils à venir ?</p> <p>oui</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (en concluant les détails prévus pour ces projets) :</p> <p>Le Projet de surveillance/ suivi des éléphants et des oiseaux migrateurs au niveau des zones humides du pays notamment dans le Delta Intérieur du Niger. (d'une durée de 5 ans) en 2 phases de 3 et de 2 ans sera nécessaire faute d'un inventaire complet.</p>

VIII. Adhésion à la CMS

1	<p>Votre pays a-t-il agi de manière à encourager les états non parties à devenir membres de la convention de Bonn et de ses accords associés ?</p> <p>Non encore appréciable</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (décrivez en particulier, les actions qui ont été prise pour enrôler les états non parties dont l'adhésion est considérée comme hautement prioritaire par le comité permanent) :</p>
1a	<p>Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui s'occupe de ce recrutement ?</p> <p>néant</p>

IX. Importance de la CMS sur le plan mondial et national

1	<p>Votre pays a-t-il pris des mesures afin de mieux faire prendre conscience au niveau régional, national de l'intérêt de la CMS et de son importance sur le plan mondial en matière de conservation de la diversité biologique ?</p> <p>oui</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions</p> <p>Favoriser l'écotourisme, la diffusion de l'information sur les sites RAMSAR du pays, l'élaboration de rapports nationaux pour les diverses conventions.</p>
---	--

2	<p>Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui est chargé de cette campagne de sensibilisation .</p> <p>Les départements, l'agence ou l'organisation de notre pays, le mali de campagne de sensibilisation sont : la direction Nationale de la Conservation de la Nature, la Direction chargée de l'artisanat et du tourisme ainsi que les ONG Nationales et Internationales intervenant en faveur de la protection et de la conservation des espèces de la faune sauvage au Mali.</p>
---	--

X. Mobilisation de ressources

1	<p>Votre pays a-t-il (co) financé des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices de votre pays ?</p> <p>OUI</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p> <p>En rapport avec la banque Mondiale, wetlands International, le FEM et FFEM et les communautés locales des fonds sont mobilisés pour la conservation des espèces migratrices de notre pays.</p>
2	<p>Votre pays a-t-il fait des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la CMS pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de conservation ?</p> <p>Non encore appréciable</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p>

3	<p>Votre pays a-t-il fait d'autres contributions volontaires afin de financer des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans d'autres pays (plus particulièrement dans les pays en voie de développement)</p> <p>Non encore appréciable</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p>
4	<p>Votre pays a-t-il fourni une assistance technique et/ou scientifique à des pays en voie de développement pour aider au développement d'initiatives en faveur des espèces migratrices ?</p> <p>Non</p> <p>Si tel est le cas veuillez donner des précisions :</p>
5	<p>Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières provenant du Fonds d'affectation spécial du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation nationale offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre ?</p> <p>Non</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p>
6	<p>Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières d'autres sources que celles provenant du secrétariat de la CMS pour des activités de conservation nationale offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays .</p> <p>OUI</p> <p>Si tel est le cas, veuillez donner des précisions :</p> <p>Il s'agit des Fonds provenant de : Wetlands International, Banque Mondiale, FEM, FFEM ET ONC-CFS, UICN et WWF</p>

XI. Application des résolutions et recommandations de la COP

Veillez résumer les mesures prises par votre pays pour appliquer les résolutions et recommandations fonctionnelles, opérationnelles adoptées par la conférence des parties, là ou elles n'ont pas été mentionnées ailleurs dans ce rapport, et donnant une importance particulière à celles qui ont été adoptées lors de la sixième session (le CAP ,novembre 1999)

Autres remarques :

Le Mali a mis en œuvre beaucoup d'actions pour l'application des résolutions et recommandations de la dernière conférence des parties lors de la sixième session (le CAP, novembre 1999).

Les plus importantes de ces actions ont porté d'une part sur le renforcement des capacités nationales et locales pour la conservation/protection et la gestion durable de la faune et de son habitat, la gestion concertée des ressources naturelles d'autre part. Cette gestion concertée des ressources a concerné essentiellement la création et l'aménagement d'aires protégées transfrontalières et sous régionales pour mieux gérer la ressource partagée dont les espèces de faunes migratrices. Le Mali en rapport avec les pays voisins et les partenaires extérieurs (bailleurs de fonds) a mis en œuvre :

- Au Nord la réserve des Antilopes sahélo- sahariennes (Tamesna) gérée par la Tunisie, l'Algérie et le Mali ;
- Au centre la réserve des Eléphants du gourma gérée par le Burkina Faso et le Mali ;
- A l'Ouest la réserve de l'Elan de derbi, d'Hipotrague gérée par le Sénégal, la Guinée, la Guinée Bissau et le Mali.